

LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

OBJET: Demande d'Enregistrement pour le compte de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Réf. Code de l'Environnement art. R 512-46-3 à 512-46-7

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et tout particulièrement des dispositions de l'article R512-46-3 3, je soussigné Monsieur Marcel LECLERE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois dont le siège est situé à BELLICOURT (02), ai l'honneur de solliciter une demande d'Enregistrement de la déchèterie qui sera implantée sur la ZAC du Moulin Mayeux à BOHAIN-EN-VERMANDOIS (02), au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'activité soumise à **Enregistrement** est la suivante :

◆ **Rubrique 2710-2 : Installations de collecte de déchets non dangereux.**

Sont joints au présent dossier :

- ◆ Un tableau indiquant la nature et le volume des activités ainsi que le numéro des rubriques de la nomenclature,
- ◆ Une carte au 1/25 000 sur laquelle sont indiqués l'emplacement de l'installation, les limites des communes et le rayon d'affichage prévu par la nomenclature,
- ◆ Un plan cadastral, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres,
- ◆ Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/500, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci,
- ◆ La compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols,
- ◆ Les capacités techniques et financières de l'exploitant,
- ◆ Une notice justifiant le respect des prescriptions applicables,
- ◆ Une notice justifiant la comptabilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4° à 11° de l'article R122-17.

Réglementairement, ce dossier de demande doit notamment comprendre un plan, à l'échelle 1/200 ème (plan d'ensemble) au minimum indiquant les dispositions projetées. Compte tenu de la grande dimension des installations, il est sollicité une demande de dérogation pour joindre le plan masse à l'échelle du 1/500 ème.

De plus, compte tenu de l'état d'avancement du projet, certains justificatifs relatifs aux matériaux ne peuvent être joints au dossier. Ces justificatifs seront mis à disposition dès que possible.

Fait à BELLICOURT, le 16 décembre 2020

Monsieur Marcel LECLERE

Président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois
02420 BELLICOURT
Tél : 03 23 09 50 51
Fax : 03 23 09 57 07